

LUNDI 17 MAI 2021



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU



Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : cc-lernee.fr

| | |
|--|-----------|
| GESTION DES ASSEMBLEES | 1 |
| - Installation des Madame Aude LEZORAINE, Conseillère communautaire | 1 |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | 1 |
| - Litige sur des loyers impayés à la pépinière d'entreprises à Ernée : désignation d'un huissier de justice | 1 |
| DEVELOPPEMENT LOCAL | 2 |
| - Plan « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » (PPR2I) : demandes de subventions | 2 |
| 1- <i>Réalisation d'un parking couvert photovoltaïque au siège de la Communauté de communes de l'Ernée</i> | 2 |
| 2- <i>Installation de barrières semi-automatiques à l'entrée des 6 déchèteries du territoire</i> | 3 |
| 3- <i>Réhabilitation-extension de la déchèterie de Chailland</i> | 4 |
| 4- <i>Création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré à Ernée</i> | 4 |
| - Fonds de concours Communauté de communes de l'Ernée "Revitalisation des centres-bourgs » : demande de subvention de la commune de La Pellerine | 5 |
| DEVELOPPEMENT DURABLE | 6 |
| - Projet éolien citoyen : positionnement de la Communauté de communes sur la prise de participation dans la société de projet..... | 6 |
| - Actions de prévention des déchets : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Mayenne | 7 |
| PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL_PCAET | 7 |
| - Actions Mobilités : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne | 7 |
| SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE_SIG | 8 |
| - Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) : validation de la convention de partenariat sur sa constitution, sa gestion et sa mise à disposition | 8 |
| EAU ET ASSAINISSEMENT | 9 |
| - Travaux sur réseau d'eau potable : demande de subvention..... | 9 |
| GEMAPI | 10 |
| - Lutte contre les nuisibles : convention avec POLLENIZ | 10 |
| ADMINISTRATION GENERALE | 11 |
| - Extension des locaux de la Communauté de communes de l'Ernée : lancement du programme..... | 11 |
| RESSOURCES HUMAINES | 13 |
| - Modification des modalités d'alimentation du Compte Epargne Temps (CET) | 13 |
| TOURISME | 13 |
| - Etang Neuf de Juvigné - « Gestion patrimoniale des étangs » : Signature d'une convention avec le CPIE Mayenne Bas Maine | 13 |
| QUESTION DIVERSE | 14 |
| - Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal et communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire..... | 14 |

La séance débute à 20h.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

Il propose d'ajouter une question diverse à l'ordre du jour.

Aucune objection n'est faite.

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'ajout d'une question diverse à l'ordre du jour du Conseil communautaire.

Valérie BOITTIN, Conseillère communautaire, est désignée secrétaire de séance.

GESTION DES ASSEMBLEES

Installation des Madame Aude LEZORAINE, Conseillère communautaire

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par courrier en date du 8 avril 2021, Monsieur David BESNEUX, Maire de La Baconnière, informait le Président de la démission de Madame Chantal CLEMENT de son mandat de Conseillère Municipale.

En application de l'article L.273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal, quelle qu'en soit la cause, conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire.

Aussi, aux termes de l'article L273-10 du code électoral (dispositions spéciales aux communes de plus de 1 000 habitants), lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Madame Aude LEZORAINE devient donc Conseillère communautaire à la place de Madame Chantal CLEMENT.

Le Conseil communautaire prend acte de cette modification.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Litige sur des loyers impayés à la pépinière d'entreprises à Ernée : désignation d'un huissier de justice

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur HOBON Stéphane, gérant de la société HBN Création, locataire au titre de son activité professionnelle du bureau n°3 au sein de la pépinière d'entreprises basée 4 Rue du Douanier Rousseau à Ernée, cumule un retard de loyers de 1 944.00€ ainsi que de 3 239.32 € correspondant aux diverses charges afférentes à ladite location.

La Communauté de communes a procédé à des relances téléphoniques, puis des courriers en recommandé auprès de ce locataire. Monsieur HOBON n'a entamé aucune démarche auprès de la trésorerie après réception des courriers.

Il est suggéré de mettre en œuvre une procédure de recouvrement autoritaire et de diligenter une procédure d'expulsion par voie judiciaire conformément à l'article 24 de la loi 89-462 du 06/07/1989 afin de mettre un terme à cette situation.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **De missionner Maître STEYAERT Olivier, Huissier de Justice, 9 bis Boulevard du Général Leclerc à MAYENNE, pour notifier un commandement de payer, lequel locataire dispose de 2 mois pour régler intégralement ses dettes.**
- **D'ester en justice si nécessaire pour recouvrer par voie judiciaire lesdits impayés.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT LOCAL

Plan « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal » (PPR2I) : demandes de subventions

Rapporteur : Gilles LIGOT

Lors de sa séance du 8 mars 2021, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la nouvelle répartition des crédits alloués dans le cadre du plan de relance régional de la manière suivante :

| INTITULE DU PROJET | MONTANT HT PREVISIONNEL | PPR2I | TAUX |
|---|--------------------------------|------------------|-------------|
| Extension d'un atelier communautaire sur la commune d'Andouillé (ELEKTO) | 434 814 € | 86 962 € | 20% |
| Réalisation d'un parking couvert photovoltaïque au siège administratif de la CCE | 150 000 € | 120 000 € | 80% |
| Installation de barrières semi-automatique à l'entrée des 6 déchèteries du territoire | 103 000 € | 50 000 € | 48.5 % |
| Réhabilitation - extension de la déchèterie à Chailland | 200 000 € | 126 038 € | 63% |
| Création d'un espace de loisirs éphémère dans l'ancienne fonderie de Louis Derbré à Ernée | 75 000 € | 60 000 € | 80% |
| Total | 959 814 € | 443 000 € | |

Le projet d'extension d'un atelier communautaire sur la commune d'Andouillé ayant déjà reçu un accord favorable de la Région, il est aujourd'hui proposé, pour les 4 projets restants :

- **D'approuver les plans de financement comme ci-après exposés ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter lesdits financements auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du PPR2I**

1- Réalisation d'un parking couvert photovoltaïque au siège de la Communauté de communes de l'Ernée

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de communes de l'Ernée souhaite favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, le siège de la Communauté de communes est propice au déploiement d'ombrières photovoltaïques. Le principe de l'autoconsommation a été retenu et pourra se coupler avec des bornes de recharges pour véhicules électriques.

Dans le cadre de la programmation du PPR2I, le projet peut prétendre à une subvention 120 000 € sur 150 000 € de dépenses prévisionnelles. Il est à noter que ce projet répond à un des critères posés par la

Région des Pays de la Loire puisque 27% des crédits alloués par le PPR2I répondent, avec ce projet, à la politique régionale en faveur de la croissance verte (pour rappel le seuil minimum est de 10%).

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|------------------|------------------|--------------|-------------|------------------|
| Poste | Montant HT | Financier | % | Montant |
| Gros œuvre/VRD | 17 000,00 € | REGION_PPR2I | 80 % | 120 000 € |
| Charpente | 44 250,00 € | | | |
| Électricité | 74 750,00 € | | | |
| Maîtrise d'œuvre | 14 000,00 € | CCE | 20 % | 30 000 € |
| TOTAL | 150 000 € | TOTAL | 100% | 150 000 € |

2- Installation de barrières semi-automatiques à l'entrée des 6 déchèteries du territoire

Le projet consiste à mettre en place un système d'accès par badges sur toutes les déchèteries du territoire afin d'assurer un contrôle précis des entrées et de limiter, notamment, l'accès d'usagers extérieurs au territoire.

Il pourra être complété d'un suivi des flux par les agents du site (enlèvement de déchets par voie dématérialisée), et une gestion informatisée du dépôt des professionnels en déchèterie, (systèmes de modules portables en option).

Ce projet est constitué de 2 grands postes de dépense :

- La mise en place de barrières automatiques, entrées et/ou sorties pour toutes les déchèteries
- La gestion d'accès avec la mise à disposition des usagers de cartes/badges permettant l'accès à la totalité des déchèteries du territoire.

Cette gestion d'accès sera reliée au logiciel de facturation des usagers au sein du service, afin d'obtenir des indicateurs de suivis statistiques.

Dans le cadre de la programmation PPR2I, le projet peut prétendre à une subvention de 50 000 € sur 103 000€ de dépenses prévisionnelles. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|--|------------------|--------------|-------------|------------------|
| Poste | Montant HT | Financier | % | Montant |
| CONTRÔLE D'ACCES | | REGION_PPR2I | 48,5 % | 50 000 € |
| Contrôle d'accès par lecteur de cartes (bornes 'accès) | 15 000 € | CCE | 51,5 % | 53 000 € |
| Système informatique de gestion d'accès + Formation | 10 000 € | | | |
| Cartes/badges d'accès + distribution | 40 000 € | | | |
| Module liaison logiciel STYX déchèterie | 0 | | | |
| BARRIERE AUTOMATIQUES | | | | |
| Barrières levantes (entrée/sortie) | 20 000 € | | | |
| Barrières levantes (entrée) | 9 000 € | | | |
| Barrières levantes (sortie) | 9 000 € | | | |
| OPTION : gestion mobile des dépôts des professionnels et des flux | | | | |
| Modules portables de gestion (PDA + applications) | | | | |
| TOTAL (hors option) | 103 000 € | TOTAL | 100% | 103 000 € |

3- Réhabilitation-extension de la déchèterie de Chailland

Dans le cadre de la mise en conformité des déchèteries, et pour palier à l'afflux important de déchets au sein de la déchèterie de Chailland, une réhabilitation et extension de la déchèterie sont nécessaires.

Le projet prend en compte notamment :

- La réhausse des hauts de quais existants pour pallier les risques de chute (réhausse de 60cm)
- La création de 4 quais supplémentaires (4 flux de déchets supplémentaires) dont un adapté au dépôt des gravats, quai à l'arrière du site existant
- L'agrandissement et la rénovation de la plateforme d'accueil haut de quai des déchets toxiques, déchets électriques et produits destinés au réemploi.
- Le remplacement de la clôture du site
- L'acquisition de nouveaux conteneurs pour les déchets toxiques et électroniques

Dans le cadre de la programmation du PPR21, le projet peut prétendre à une subvention de 126 038 € sur 200 000€ de dépenses prévisionnelles. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|------------------|--------------|-------------|------------------|
| Poste | Montant HT | Financier | % | Montant |
| 1 Terrassement + plateforme | 46 000 € | REGION_PPR21 | 65 % | 126 038 € |
| 2 Mur de quai avec accastillage de protection | 35 000 € | | | |
| 3 Enrobé voirie lourde | 30 000 € | | | |
| 4 Dallage béton, voirie lourde | 5 000 € | | | |
| 5 Réseaux gravitaires (EU-EP) | 5 000 € | | | |
| 6 Eclairage public standard à LED | 12 000 € | | | |
| 7 Serrurerie et garde-corps haut de quais | 25 000 € | | | |
| 8 Clôtures/portail | 15 000 € | | | |
| 9 Acquisition de matériels (conteneurs...) | 20 000 € | | | |
| | | CCE | 35 % | 66 962 € |
| TOTAL | 193 000 € | TOTAL | 100% | 193 000 € |

4- Création d'un espace de loisirs dans l'ancienne fonderie Louis Derbré à Ernée

La Communauté de communes de l'Ernée a toujours été engagée dans le développement de l'Espace Culturel Louis Derbré à Ernée et ce, depuis le début des années 1990.

En 1992, la Communauté de communes a construit la fonderie de l'artiste qui a été en fonctionnement jusqu'au décès de Louis Derbré en 2010. Depuis cette date, et malgré de nombreuses visites d'artistes professionnels, la fonderie n'a jamais été remise en service.

Un porteur de projet s'est positionné pour reprendre l'ensemble de l'Espace Culturel Louis Derbré afin d'en faire un lieu d'animation culturelle.

La Fonderie aura donc une vocation de loisirs avec la création d'un Bar/Restaurant/Concert.

La Communauté de communes, propriétaire des locaux se chargera de la remise en état du lieu en vue de sa future destination.

Dans le cadre de la programmation PPR21, le projet peut prétendre à une subvention de 60 000 € sur 75 000 € de dépenses prévisionnelles. Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-------------------------|-----------------|--------------|-------------|-----------------|
| Poste | Montant HT | Financier | % | Montant |
| Couverture | 21 640,00 € | REGION_PPR2I | 80 % | 60 000 € |
| Menuiseries | 27 000,00 € | | | |
| Électricité - plomberie | 19 750,00 € | | | |
| Maîtrise d'œuvre | 4 950,00 € | | | |
| Contrôle technique | 1 660,00 € | CCE | 20 % | 15 000 € |
| TOTAL | 75 000 € | TOTAL | 100% | 75 000 € |

Maryvonne VOISIN demande les critères de ventilation des crédits du Plan de Relance.

Gilles LIGOT répond, qu'il s'agit d'un arbitrage interne sur l'enveloppe attribuée par la Région à la Communauté de communes de l'Ernée. L'objectif étant de consommer l'enveloppe dans les délais impartis par la Région.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fonds de concours Communauté de communes de l'Ernée "Revitalisation des centres-bourgs » : demande de subvention de la commune de La Pellerine

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération en date du 23 octobre 2017, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer un dispositif de fonds de concours communautaire en vue de soutenir les projets de revitalisation des centre-bourgs à destination des 7 communes non éligibles au volet PDH de l'aide départementale (Larchamp, La Pellerine, St Germain le Guillaume, La Bigottière, Vautorte, La Croixille et St Hilaire du Maine).

Pour rappel :

- Sur la phase étude : participation de la Communauté de communes à hauteur de 50 %, dans la limite d'attribution d'un fonds de concours de 20 000 €
- Sur la phase opérationnelle du projet : participation de la Communauté de communes à hauteur de 30 %, dans la limite d'attribution d'un fonds de concours de 50 000 €, étant précisé que la part de la collectivité ne pourra être supérieure à la part effectivement supportée par la commune

La commune de La Pellerine a sollicité l'octroi dudit fonds de concours pour le projet de « réhabilitation intérieure d'un commerce et de son logement attenant, rue de Bretagne ». Le coût total du projet est estimé à 240 000€.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission « Habitat-logement » qui s'est réunie le 20 avril 2021 pour un montant de subvention maximal de 50 000€.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'accorder à la commune de La Pellerine un fonds de concours de 50 000 € pour le projet de « Rénovation du bar-restaurant et de son bâtiment annexe situé 2, rue de Bretagne »**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Projet éolien citoyen :
positionnement de la Communauté de communes sur la prise de participation dans la société
de projet

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté de communes s'est prononcée en faveur du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Il a été mis en avant l'enjeu de la participation citoyenne dans les projets qui seraient amenés à se déployer.

Sur notre territoire, l'association « Vents Citoyens » est intervenue auprès de la Communauté de communes et de certaines communes afin de porter des projets de développement Éolien sur le territoire. L'association avait déjà œuvré pour racheter une partie du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine.

Vents citoyens est accompagnée par Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) dans la mise en œuvre de ses projets de développement sur le département de la Mayenne.

L'association suit de près le développement d'un nouveau parc éolien sur les communes de Saint-Pierre-des-Landes, Juvigné et Ernée.

Pour porter le développement d'un parc éolien, TE53 propose de créer une société de projets composée de différents acteurs engagés dans le développement de projets citoyens et de collectivités. TE53 a d'ores et déjà délibéré sur sa participation à hauteur de 20 000€/an sur 5 an, soit 100 000 €.

Cette société de projets aura vocation à porter l'ensemble des études et procédures préalables à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien. A ce jour, le statut juridique et les modalités de gouvernance de ladite société, ne sont pas arbitrés.

Le coût des études prévisionnelles est de l'ordre de 500 000 € pour une durée estimée entre 2 et 5 ans. Les études (impacts, faune et flore, paysagère, acoustique...) permettront de déterminer la viabilité économique des projets sur les sites prédéfinis. Il existe en effet une possibilité qu'au terme des études, aucune éolienne ne soit installée.

Il est demandé à la Communauté de communes, en accord avec ses objectifs de développement des Energies Renouvelables et de soutien de projets citoyens (Fiche Action 20 du PCAET), de se positionner sur 4 points :

- Un accord de principe à une zone « réservée » aux citoyens, en lien avec les élus des communes concernées
- Un soutien institutionnel lors de la vie du projet (partie foncière du projet notamment)
- Un soutien technique et logistique (mise à disposition de salle, communication ...)
- Un soutien financier lors de la phase de développement au travers une prise de participation dans la société de projet.

Concernant la participation de la Communauté de communes dans la société de projet, en plus du TE53, d'autres acteurs se sont montrés intéressés pour participer au financement de ladite société (EnRciT, Enercop et Vents Citoyens).

La participation de la Communauté de communes de l'Ernée pourrait s'envisager à hauteur de 14 000 €/an sur 5 ans. Ladite participation ne pourra être effective qu'après définition précise des modalités de valorisation de la participation dans la future société d'exploitation et sur les modalités de participation aux décisions du projet.

Le Conseil communautaire est donc amené à se positionner pour :

- **Donner un accord de principe pour intégrer la société de projet**

- Proposer une participation financière à la société de projets qui sera créée à hauteur des retombées estimées au projet éolien soit 70 000 €, et ce sur 5 ans (soit 14 000 € par an).

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande pourquoi le sujet n'a pas été abordé en commission Développement Durable ?

Jacqueline Arcanger confirme que le projet n'a pas fait l'objet d'un débat en commission.

Gilles Ligot précise qu'il y a en ce moment, de nombreuses sollicitations. Le PCAET prévoyait un soutien aux projets citoyens. Il s'agit pour le moment d'une délibération de principe sur le positionnement de la Communauté de communes. La commission aura toute sa place dans les détails

Michel DU FOU DE Kerdaniel s'interroge sur le soutien financier à un projet industriel et le rôle de la Communauté de communes. Est-ce dans ses compétences ?

Gilles Ligot précise qu'il existe bien un précédent sur une prise de capital dans un projet identique à Saint-Hilaire-du-Maine. Il y a un travail permanent avec les maires et vents citoyens et il s'agit d'une décision de principe.

Régis Forveille précise qu'il est nécessaire d'avoir une certaine neutralité sur la participation au vote, concernant des élus qui seraient partie prenante sur le projet potentiel.

Paul Garnier demande si les zones prédéfinies restent les mêmes qu'il y a une dizaine d'années ?

Gilles Ligot précise qu'il s'agit à peu près des mêmes zones qu'à l'époque, les évolutions réglementaires et technologique ont un impact réduit sur les zones ciblées par les développeurs.

Paul Garnier et Bruno Bouvier ne prennent pas part au vote.

APPROUVE A 35 POUR et 1 CONTRE (Michel DU FOU DE Kerdaniel)

Actions de prévention des déchets :
demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Mayenne

Rapporteur : Jacqueline Arcanger

La Communauté de communes de l'Ernée poursuit des actions de réduction des déchets auprès des citoyens et notamment des scolaires.

Dans ce cadre, la collectivité peut solliciter une subvention auprès du département de la Mayenne d'un montant calculé au nombre d'habitants (15 centimes par an et par habitant).

Cette subvention a été réduite de moitié du fait du financement d'un poste d'animateur économie circulaire à l'échelle des collectivités de Mayenne Communauté, du Bocage Mayennais et de l'Ernée.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le Président à solliciter lesdits financements auprès du Conseil Départemental de la Mayenne pour les actions de prévention des déchets menées en 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL_PCAET

Actions Mobilités :
demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne

Rapporteur : Jacqueline Arcanger

Dans le cadre des actions Mobilités sur le territoire, la collectivité peut solliciter un soutien auprès du Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 50% des coûts actions d'animations/sensibilisation (plafond de 15 000 €), y compris la coordination des actions.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Mayenne les soutiens financiers dans le cadre des actions Mobilités menées en 2021**

APPROUVE A L'UNANIMITE

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE SIG

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

validation de la convention de partenariat sur sa constitution, sa gestion et sa mise à disposition

PJ : Convention_TE53

Rapporteur : Thierry CHRETIEN

À la suite de la réforme « anti-endommagement des réseaux » (DT-DICT) de juillet 2012, un protocole national a été voté le 24 juin 2015 pour le déploiement d'un fond de plan commun entre les acteurs concernés.

Cet accord a permis de définir le cadre technique en créant un format d'échange nommé Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), garantissant la compatibilité des bases de données existantes et des travaux de topographie à venir.

L'arrêté du 22 décembre 2015 impose, aux gestionnaires des réseaux, l'utilisation du PCRS comme fond de plan au 1/200ème pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public font partie.

En 2026, les réseaux enterrés sensibles (électricité, gaz...) et non sensibles (eaux usées, télécom...) sur l'ensemble du territoire national devront être géoréférencés avec une précision inférieure à 40 cm (Classe A).

Ce nouveau socle topographique minimal de base appelé « Plan Corps de Rue Simplifié » (PCRS) a pour objectif de décrire l'environnement immédiat situé autour des réseaux sensibles afin de faciliter leur repérage et améliorer la sécurité des chantiers afférents.

Sur le département de la Mayenne, Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) s'est porté candidat pour coordonner une démarche mutualisée à l'ensemble des collectivités de la Mayenne et la Communauté de communes de l'Ernée, par délibération n°DL-2020-191 du 30/11/2020, a adhéré à la démarche départementale.

Une convention de partenariat est donc soumise à la validation du Conseil communautaire.

La convention vise à établir un partenariat de constitution, de gestion et de mise à disposition d'un PCRS sur le territoire du département de la Mayenne. Elle fixe et définit un ensemble d'éléments permettant un bon déroulement du projet :

- Les données produites, leurs périmètres, le délai et la méthode d'acquisition et de contrôles :
 - PCRS image (photo aérienne de haute précision pixel de 5cm)
 - PCRS vecteur (saisie de l'ensemble des éléments dans les zones agglomérés)
- Les parties Territoire d'Énergie Mayenne et les acteurs du territoire participants
- Les rôles de chacun,
- Une durée, elle est de 6 ans

- Les engagements de Territoire d'Energie Mayenne et des partenaires :
 - TE53 produit les données et anime la vie du projet
 - Les acteurs participent
- Le planning
- La propriété des données et les droits d'utilisation et de diffusion de celles-ci

Le coût total du projet à l'échelle départementale est estimé à 5 751 163 € sur une période de 6 ans.

| PHASES | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | TOTAL |
|--|----------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Phase 1 AMO + PCRS IMAGE + PLATEFORME | 406 620 | 584 160 | 174 720 | 0 | 0 | 0 | 1 165 500 |
| PHASE 2 PCRS VECTEUR | 384 476 | 576 715 | 576 715 | 384 476 | 0 | 0 | 1 922 382 |
| PHASE 3 RENOUVELLEMENT PCRS IMAGE | 0 | 0 | 0 | 0 | 611 520 | 262 080 | 873 600 |
| FONCTIONNEMENT | 151 156 | 240 052 | 291 947 | 368 842 | 368 842 | 368 842 | 1 789 681 |
| TOTAL | 942 253 | 1 400 926 | 1 043 381 | 753 319 | 980 362 | 630 922 | 5 751 163 |

La participation financière pour l'acquisition, le maintien et le stockage des données du PCRS, est estimée à 19 124 € / an pour la Communauté de communes de l'Ernée (114 743 € au total).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la convention à intervenir avec TE53**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention**

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande si on en profitera pour mettre à jour le cadastre ?

Thierry Chretien précise qu'il y aura effectivement une mise à jour de la donnée cadastrale.

Paul Garnier demande qui aura la main sur les données ?

Thierry Chretien précise que c'est la Communauté de communes qui sera en possession des données, mises ensuite à disposition des communes via les SGI.

Bertrand Lemaître demande si les communes pourront répondre aux DT-DICT ?

Thierry Chretien précise qu'il s'agit d'une amélioration de l'existant et que les communes y auront accès au travers du SIG.

Gilles Ligot ajoute que c'est un sujet qui traîne depuis quelques années et qui est assez technique. Pour le moment, la Communauté de communes se fait l'interface technique et financière et il conviendra ensuite de définir les clés de répartition avec les communes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

**Travaux sur réseau d'eau potable :
demande de subvention**

Rapporteur : Aude ROBY

Lors de la réunion du 25 mars dernier, le Conseil d'exploitation a approuvé la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable du secteur de la Butte à Vautorte, actuellement en amiante ciment et ne permettant pas de répondre aux normes de défense incendie. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| | | | Coût total HT | Conseil départemental 53 | | CCE | |
|----------|---|-------------|---------------|--------------------------|----------|------|----------|
| | | | | Taux | Montant | Taux | Montant |
| Vautorte | Secteur de la Butte avec traversée de la RN12 | Eau potable | 132 000 € | 30% | 39 600 € | 70% | 92 400 € |

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- **Approuver le plan de financement ci-dessus**
- **Autoriser le Président à déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Mayenne**

APPROUVE A L'UNANIMITE

GEMAPI

Lutte contre les nuisibles :
convention avec POLLENIZ

PJ : Convention_POLLENIZ

Rapporteur : Aude ROBY

La Communauté de communes est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans le cadre de cette compétence, la collectivité a la capacité de mettre en œuvre un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur son territoire.

Concrètement, des associations locales agissent aujourd'hui pour la capture des ragondins et rats musqués sur les bords de rivières. Ces rongeurs aquatiques sont considérés comme des espèces nuisibles. Les piégeurs bénévoles étaient, jusqu'en 2019, indemnisés de leurs captures par la FDGDON, devenu POLLENIZ. Cependant, sur le territoire de la Communauté de communes, aucune collectivité ne participait au financement de ces captures. Depuis plusieurs années, elles sont donc financées sur les fonds propres de POLLENIZ.

POLLENIZ avait annoncé dès 2020 ne plus assurer le financement des captures sur les EPCI qui n'en prendraient pas la charge financière.

Les piégeurs n'ont pas été indemnisés pour les captures 2020 soit, pour notre territoire :

- 546 rats musqués
- 2071 ragondins

POLLENIZ propose une convention de partenariat pour faire l'interface de la Communauté de communes sur le paiement de ces captures, qui ne pourraient être effectuées que par un Organisme à Vocation Sanitaire (OVS).

La demande de POLLENIZ serait également d'arriver à un prix unique de la capture à hauteur de 3€/capture contre 2€ actuellement sur le territoire.

Enfin, la convention prévoit :

- Un forfait de 3 000 € pour l'organisation de 4 rencontres annuelles avec les piégeurs (2 collectes et 2 formations)
- La possibilité d'organiser des interventions complémentaires sur devis

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'accepter la prise en charge des captures 2020 au tarif de 2€/capture soit 5 234 €**
- **D'approuver le projet de convention de partenariat afin de confier à POLLENIZ le paiement des captures, la Communauté de communes reversant à POLLENIZ sur justification des primes versées**
- **D'approuver le passage de la compensation par capture à 3€ à compter du 1^{er} janvier 2021.**

Paul GARNIER demande s'il ne s'agit que des rongeurs aquatiques ? Auparavant, il y avait d'autres aides pour les nuisibles.

Gilles LIGOT précise qu'il s'agit bien uniquement des rongeurs aquatiques et que la dotation ne vient pas en remplacement des soutiens apportés par les communes aux associations locales et concernera l'ensemble du territoire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

Extension des locaux de la Communauté de communes de l'Ernée : lancement du programme

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis sa création en 2002, le siège de la Communauté de communes a connu 3 extensions :

- 2004 : tranche 2 pour accueillir centre de Ressources, salle informatique, local archives, bureaux
- 2011 : tranche 3 avec la création du Relais de services publics (devenu aujourd'hui France Services), archives, salles de réunions et bureaux
- 2019 : tranche 4 constituée de bureaux, salle de réunion, salle de pause, plateforme de livres.

Dès sa conception initiale, le siège de la Communauté de communes avait été pensé pour facilement s'étendre au fur et à mesure des évolutions de la collectivité.

A ce jour, le siège de la Communauté de communes totalise une surface bâtie de 1 200 m² et comprend :

- 24 bureaux
- 3 espaces d'accueil (Accueil général, France Services, Eau et OM)
- 5 salles de réunion (1x4 personnes transformées actuellement en bureau, 2x15 personnes, 1x30 personnes et 1x50 personnes)
- 5 bureaux de permanences
- 1 salle de pause
- 7 blocs sanitaires

L'ensemble des bureaux sont actuellement utilisés.

L'évolution toujours en cours de la structure entraîne une saturation des locaux. Depuis l'inauguration de la dernière tranche en mai 2019, les créations de postes effectifs ou à venir sont les suivants :

- 1 personne au service « Système d'information »
- 1 animateur « réseau d'entreprises » à mi-temps

- 1 conseiller en énergie partagé
- 1 conseiller numérique
- 1 chef de projet « Petites villes de demain »

Les besoins en salles de réunion sont, eux, satisfaisants.

La configuration actuelle du site peut permettre la création d'une extension uniquement de bureaux en prolongement de l'aile 2 (qui héberge les services eau et assainissement, développement durable, systèmes d'information). Cette extension est estimée à 160 m² et pourrait se faire via un système modulaire afin d'accueillir 9 bureaux.

Le programme de la future extension pourrait être le suivant :

- Création de bureaux via un système modulaire
- Réaménagement de l'accueil « France Service » pour permettre l'arrivée du Conseiller numérique
- Rénovation énergétique de l'aile 2

Le coût des travaux est estimé à 300 000 €.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le projet d'extension du siège de la Communauté de communes de l'Ernée**
- **De lancer la consultation à maîtrise d'œuvre pour le suivi de cette opération.**

Bruno ROULAND s'aperçoit que les locaux ne sont jamais assez grands, jusqu'où allons-nous aller ? Les recrutements continuent, de la même manière, jusqu'où allons-nous aller ? Au final, ce sont les habitants du territoire qui paient.

Gilles LIGOT argumente que la Communauté de communes a eu un développement maîtrisé. Les compétences qui sont recrutées répondent à des besoins bien définis collectivement. Ce sont aux collectivités de bien utiliser ses compétences.

Eric ROBINEAU s'interroge sur l'importance de l'investissement au regard du contexte : mise en place du télétravail durant la crise sanitaire et la présence discontinue des animateurs au siège de la collectivité, n'y a-t-il pas possibilité de partager davantage les bureaux ?

Gilles LIGOT répond qu'il n'y a pas 1 bureau par agent et qu'actuellement, une salle de réunion a été transformée en bureau et des bureaux de permanence sont utilisés par la collectivité. Si le télétravail est fortement mis en œuvre au sein des équipes de la Communauté de communes actuellement, il n'est pas certain que les agents désireront rester massivement en télétravail à l'avenir. Le télétravail n'a pas vocation à être imposé par la collectivité et il est nécessaire de maintenir des temps de présence au siège pour faciliter l'avancement des projet et l'esprit d'équipe.

Sandrine CROTTEREAU-RAGARU se demande si le lieu ne pourrait pas être mis à disposition des entreprises ?

Gilles LIGOT répond que c'est effectivement une demande qui est nouvelle et qu'il faudra sans doute poursuivre cette réflexion. Il cite l'exemple des tiers-lieux, des espaces de coworking, qui sont de nouvelles formes à inventer. La distanciation nous fait prendre du recul sur l'impact du télétravail dans le fonctionnement quotidien. Le travail est aussi un moyen de créer du lien social et le télétravail ne sera pas la norme de demain.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Modification des modalités d'alimentation du Compte Epargne Temps (CET)

Rapporteur : Gilles LIGOT

Lors de sa séance en date du 16/12/2019, le Conseil communautaire a validé la mise en place du Compte Epargne Temps au sein de la Communauté de Communes de l'Ernée selon les conditions suivantes :

- Bénéficiaires : tout agent (sauf celui relevant du droit privé et des cadres d'emploi des professeurs et assistants d'enseignement artistique) étant employé de manière continue depuis plus d'un an
- Alimentation (dans la limite de 60 jours) : par des jours de congés annuels (cependant, l'agent doit avoir posé au minimum 4 semaines dans l'année) et des RTT. Il ne peut être alimenté que par des jours.
- Utilisation : les jours épargnés sont seulement utilisables sous forme de congés et sont accordés de plein droit après un congé maternité, adoption, paternité, solidarité familiale.
- Changement de situation :

- En cas de mutation, détachement et intégration directe, le fonctionnaire conserve les jours épargnés sur son CET et peut en bénéficier selon les règles de la collectivité d'accueil.

- En cas de mise à disposition, l'agent conserve les jours épargnés sur son CET et peut les utiliser sur autorisation de ses administrations d'origine et d'accueil (sauf mise à dispo d'une organisation syndicale)

- En cas de congé parental et disponibilité, l'agent conserve ses jours épargnés mais ne peut les utiliser

- Clôture :

- Le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres avant d'être clôturé.

- En cas de décès de l'agent titulaire du CET, les droits acquis donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droits.

Depuis le 1/04/2020, la Communauté de communes de l'Ernée a mis en place une nouvelle organisation du temps de travail avec 4 cycles de travaux différents. Deux de ces cycles bénéficient d'un régime de RTT. Celles-ci sont à poser au semestre. De ce fait, elles ne peuvent être déposées sur le CET.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 12/04/2021, il est proposé au Conseil communautaire de modifier les conditions d'alimentation du CET en transformant le mot RTT par « récupération ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Étang Neuf de Juvigné - « Gestion patrimoniale des étangs » :
Signature d'une convention avec le CPIE Mayenne Bas Maine

PJ : Convention_CPIE

Rapporteur : Bruno DARRAS

En 2020, la Communauté de communes de l'Ernée a démarré des travaux d'abattage de peupliers et de remise en zone humide de certains secteurs du site de l'étang Neuf de Juvigné, propriété de la collectivité.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Mayenne Bas Maine, dans le cadre d'un appel à projet « Gestion patrimoniale des étangs », avait été missionné pour poursuivre l'amélioration écologique du site.

Après une visite sur le terrain et différents échanges avec le CPIE, un problème majeur est apparu sur le site, à savoir une colonisation progressive des saules sur la roselière, habitat le plus important pour la biodiversité de l'étang (les canards s'y reproduisent, les poissons l'utilisent en frayères...).

Si on ne veut pas la voir disparaître, des travaux de défrichage des saules sont nécessaires et urgents. En ouvrant les saules, on permettra à la roselière de s'agrandir d'environ 7000 m².

Le budget estimé pour cette opération est de 10 000€ avec un financement possible à hauteur de 50 %.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- **Autoriser le Président à signer une convention avec l'association CPIE Mayenne – Bas-Maine pour la réalisation de ce projet.**

Michel DU FOU DE Kerdaniel précise que le sujet a été abordé lors des réunions de travail sur la biodiversité en commission « Développement Durable ».

Jacqueline Arcanger confirme que l'enjeu de restauration des milieux passe par des projets comme celui de l'étang neuf.

Gilles Ligot précise que l'étang neuf est propriété de la Communauté de communes et entre dans les attributions de la commission Tourisme mais qu'il est bon que des sujets comme celui présenté ce soir entre dans le projet autour de la biodiversité porté par la commission Développement Durable.

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTION DIVERSE

Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal et communautaire sur l'ensemble du territoire communautaire

PJ : DIAG VOIRIE_Convention groupement

Rapporteur : Gilles LIGOT

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité à des coûts adaptés, après avis du Conseil des Maires, la Communauté de communes de l'Ernée a décidé de proposer la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur ainsi que des membres du groupement. La Communauté de communes de l'Ernée, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation, la passation et le suivi du marché public à venir, jusqu'à sa complète et conforme réalisation.

La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont à la charge du coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **De mettre en œuvre un groupement de commande pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal ;**
- **De désigner la Communauté de communes de l'Ernée comme coordonnateur du groupement ;**

- D'approuver le modèle de convention constitutive jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Bruno ROULAND demande si, à terme, il est prévu un transfert de la compétence voirie ?

Gilles LIGOT précise qu'actuellement il y a un service d'accompagnement aux communes qui répond aux besoins. Il n'est absolument pas question pour le moment d'engager un transfert de la voirie.

Serge DESHAYES demande si cette mission complémentaire ne va pas engendrer une augmentation du service de la Communauté de communes ?

Paul GARNIER précise que c'est un véritable outil d'aide à la décision pour les élus et les agents et que cela pourrait également permettre de mutualiser des dépenses et des travaux.

Gilles LIGOT précise que le schéma de mutualisation doit aussi favoriser le travail entre les communes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 21h40, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Valérie BOITTIN.

Le Président,
Gilles LIGOT.